

# *L'écureuil*



**MARCILLY LE CHATEL**

**JUIN 2013**

IPNS

# QUELQUES MISES AU POINT

## MISE EN CHANTIER : Pôle Petite Enfance à Corbes

Les pies jacassantes se sont égaillées du terrain en friche de Corbes, les 7 corbeaux noirs sont partis ailleurs porter leurs inquiétudes et leurs atermoiements pour faire place aux engins de terrassement dès le 1<sup>er</sup> juillet 2013 puis aux fondations programmées à partir du 10 septembre 2013.



L'implantation de ce pôle petite enfance est sortie des mirages, la Communauté de Communes du Pays d'Astrée (CCPA) et son maître d'œuvre sont désormais bien engagés pour l'objectif d'ouverture à la rentrée de septembre 2014. Ainsi les familles de notre communauté de communes dont l'activité s'exerce sur le sud pourront bénéficier de l'augmentation de ce service à la population : crèche – relais assistantes maternelles et centre de loisirs sans hébergement.

Une autre démarche est en cours pour confier par une procédure de délégation de service public à un organisme spécialisé dans la petite enfance la gestion des 2 unités : Môme Astrée à Ste Agathe la Bouteresse – la « désirée » à Marcilly le Châtel.

## MISE EN PLIS (postaux) : 2<sup>ème</sup> semestre 2013

Le matériel nécessaire, plaques des voies publiques et numéros, est approvisionné. La mise en place par les services municipaux s'effectuera de juin à septembre 2013 avant la modification des adresses (voir paragraphe travaux).

Chaque famille concernée sera informée de sa nouvelle adresse et des formalités en résultant assurées soit par la poste soit par les particuliers ou entreprises.

Une information publique précédera la modification de l'adressage réclamée avec instance par les services de distribution : la poste et entreprises de livraisons, le Service Départemental d'Incendie et Sécurité (SDIS), la gendarmerie.



Cette opération s'imposait aussi pour profiter de l'évolution informatique. Marcilly le Châtel ouvre ses quartiers à la modernité

## **MISE EN GARDE : à propos de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP)**

Informations mensongères, médisances, intention de nuire ont été depuis quelque temps suscitées par l'étude en cours par le Conseil Municipal nommé AVAP. Cette étude envisagée le 6 juillet 2007 (délibération du conseil du 6 juillet 2007) connue d'abord sous le nom de Zone de Protection du Paysage Architecturale, Urbain et Paysager (ZPPAUP) avait été proposée par l'architecte des bâtiments de France ainsi qu'à quelques autres communes proches de la nôtre retenues pour leurs caractéristiques architecturales et environnementales : Leigneux – Champdieu – St Bonnet le Château – St Galmier – St Just St Rambert – Feurs – St Romain le Puy – Montbrison.

Pour Marcilly le Châtel cette sélection flatteuse était totalement en harmonie avec les orientations exprimées dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU)\* adopté en octobre 2005 et le zonage qui fait une large place à l'agriculture (Zone A) la viticulture (Zone Av), les espaces naturels (Zone N). L'étude subventionnée par le ministère des affaires culturelles a débuté le 26 novembre 2009 avec en qualité de maître d'œuvre RAYKO GOURDON, architecte du patrimoine. Retardée par suite d'un nouveau texte de loi, en 2010 instituant les AVAP et par l'interruption de plusieurs mois de l'activité du bureau d'études elle a repris en février 2012. Elle dispose à ce jour d'une riche documentation sur le patrimoine communal consultable en mairie :

- l'analyse paysagère
- l'analyse historique
- le projet de règlement
- le rapport de présentation

Le travail de recherche expose les motifs de ce qui fait l'intérêt du patrimoine communal dans son habitat et son environnement.

S'appuyant sur une illustration détaillée, il distingue 3 secteurs :

- le secteur urbain ancien (déjà protégé)
- le secteur urbain d'extension
- le secteur de paysage naturel

et repère par différentes couleurs :

- les bâtiments remarquables (rouge : architecture ancienne)
- les bâtiments caractéristiques (bleue : architecture typique forézienne)
- le petit patrimoine (croix, pigeonniers, puits, loges de vigne).

La réglementation en cours a pour objectif la préservation de ce patrimoine en le faisant connaître si nécessaire et en prescrivant les mesures propices à son maintien et à sa mise en valeur. C'est déjà le cas pour les bâtiments pouvant bénéficier de l'opération dite « façades » qui accompagne le respect des recommandations de l'architecte conseil par une aide financière.

En résumé, ce classement d'une partie de la commune en AVAP contribuera à la vitalité de la commune et à la préservation d'un environnement mieux apprécié de ses habitants. D'autres communes sont fières de leur patrimoine. Pourquoi pas nous ?

En vue de dissiper le moindre doute sur les intentions des élus, il vous est possible de prendre connaissance en mairie de toute la documentation établie et d'obtenir des explications sur les planches exposées salle du conseil municipal. Une nouvelle réunion publique d'information à laquelle seront particulièrement conviés les propriétaires concernés est prévue ainsi qu'une enquête publique avec commissaire enquêteur recueillant les remarques des administrés

En complément de cette mise au point, ci-dessous extrait du texte du contrat de Développement Durable Rhône Alpes (CDDRA) action 2.1 pour un urbanisme durable et de qualité :

### ***Accompagnement des réalisations dans les communes en AVAP***

*L'AVAP a pour objet de promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable. Fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, et prenant en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durable du Plan Local d'Urbanisme, elle garantit la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ainsi que l'aménagement des espaces.*

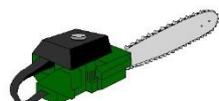
\* voir sur le site internet le chapitre Plan d'Aménagement Développement Durable (PADD)

**Le Maire Louis BOUCHET**

# MAIRIE - INFOS

## QUELQUES RAPPELS

### NUISANCES SONORES



Le 9 juin 2010 le quotidien national « Le Monde » a consacré un article à ce sujet intitulé « A Paris le bruit divise les couche-tard et les lève-tôt, et annonce des mesures prises par l'observatoire du bruit. » A Marcilly il convient de respecter l'arrêté Préfectoral d'avril 2000 concernant « l'emploi d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore » (tondeuses à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses...)



- **Interdictions les samedis, dimanches et jours fériés :**
  - de 12h à 15h pour le samedi (repas et sieste ou pranière)
  - de 0h à 10h et de 12h à 24h (toute la journée sauf de 10h à 12h)
  - aux heures non indiquées ci-dessous pour les autres jours
- **Interventions autorisées :**
  - les jours ouvrables de 8h30 à 12h  
de 14h30 à 19h30
  - les samedis de 9 h à 12 h  
de 15h à 19h
  - les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h

- **D'autre part en vue d'éviter des plaintes pour tapage nocturne**, il est recommandé d'avertir ses voisins avant des réjouissances bruyantes occasionnelles. Pour des cas exceptionnels le Maire peut accorder une dérogation.



### LIMITATION DE VITESSE EN AGGLOMERATION

Actuellement elle est de 50 km/h. Elle s'impose dès le passage du panneau signalant l'agglomération ou indication de la vitesse



### BRULAGE DES REMANENTS (*déchets végétaux*)

Périodes soumises à autorisation du maire qui en informe la gendarmerie. A demander au minimum 5 jours avant :

JANVIER – FEVRIER  
MAI – JUIN  
OCTOBRE – NOVEMBRE – DECEMBRE

Périodes interdites : MARS – AVRIL  
JUILLET – AOUT – SEPTEMBRE

La déchetterie de La Presle à Arthun accepte les déchets verts. (Tél : 06.07.23.82.13)

## ENTRETIEN DES FRICHES ET TAILLE DES HAIES

A proximité des zones habitées les terrains doivent être entretenus pour éviter risques d'incendie, animaux sauvages, mauvais écoulement des eaux etc... Tout propriétaire a obligation d'entretien qui peut être rappelée par la mairie. Il en est de même pour la taille des haies séparatives des propriétés.

## DIVAGATION DES ANIMAUX ET OBLIGATIONS DES PROPRIETAIRES DE CHIENS DANGEREUX : Article 211-19 du code rural

Il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.

Cette interdiction ne se limite donc pas aux chiens. Le Maire a reçu récemment une lettre au sujet de la divagation des chats et ...chattes déposant leurs portées un peu partout. Le plaignant adresse un appel aux amoureux des chats pour que des dispositions soient prises pour éviter la propagation de ces petites bêtes abandonnées (stérilisation-castration...)



**Pour les récentes mesures touchant les chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories :**

Loi du 20/06/2008. Arrêté préfectoral du 15/12/2008 se reporter à l'Ecureuil de juin 2009 ou s'adresser en mairie.



## RELATIONS DE VOISINAGE

Le conciliateur chargé de l'instruction de différends entre voisins assure une permanence à Boën sur Lignon, chef-lieu de canton, M. Bayard a été remplacé par M. Patrice Escoffier.

Rendez-vous peut être pris en mairie de Boën au 04.77.97.72.40

## LOCATION SALLE DES FETES

La salle des fêtes est mise à disposition des habitants de la commune au prix actuel de 200 € pour un week-end avec une caution de 400 € et la présentation d'une assurance. Les conditions d'utilisation sont nettement précisées sur le contrat remis lors du retrait des clés notamment l'état de la salle et des annexes (cuisine, WC, local de stockage) qui fait l'objet d'un constat le lundi matin avant nettoyage complet par l'agent communal.

Ces dispositions ayant été contestées lors d'une utilisation irresponsable de la salle louée par l'intermédiaire d'un habitant non présent à la fête, **la location ne pourra désormais être faite qu'à une personne de la commune participant à l'occupation de la salle et assistant à l'état des lieux le lundi matin.**

**Rappel :** Depuis 2008, la salle des fêtes est mise à disposition à titre gratuit une fois l'an, aux agents communaux.

Le Conseil Municipal confirme que cet avantage financier a un caractère strictement personnel. Il ne peut concerner que la participation accordée au financement d'évènements familiaux à la charge de l'agent. Il ne peut être ni négocié, ni transféré au bénéfice d'autres personnes.

## POUR VIVRE HEUREUX VIVONS CACHES ! OUI MAIS ...

Si vous voulez recevoir votre courrier, vos fournisseurs et vos amis, il vous est recommandé de vous IDENTIFIER sur votre BOITE AUX LETTRES



## **DETECTEURS DE FUMEE**

La loi du 9 mars 2010 (2010-238) a été publiée au Journal Officiel et doit être suivie du décret d'application. L'installation de détecteurs avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) est préconisée dans chaque logement avant 2015. Ils doivent être conformes à la norme EN-14604. Une notice sur le détecteur autonome de fumée peut être retirée en mairie.

## **TRAVAUX EN COURS**

### **PROJET ASSAINISSEMENT RAMEYS JUIN 2013**

Les travaux commencent dès lundi 3 juin pour une durée de 5 semaines et seront réalisés par l'entreprise 3DTP.

Pour rappel ces travaux de 23 027 € TTC sont subventionnés à 50% (hors TVA) par l'agence de l'eau Loire Bretagne.

Mercredi 5 juin, 1<sup>ère</sup> réunion de chantier.

### **AVANCEMENT PROJET RELAIS DU CHATEL**

Malgré un contre temps dans le lot carrelage, l'ouverture est toujours prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet.

### **REPLACEMENT CHAUDIERE ECOLE**

Coût prévisionnel : 36 974 € TTC, avec option 4 584 € en plus.

Les travaux doivent impérativement être réalisés en juillet – août

La consultation de 5 entreprises a été lancée le vendredi 31 mai 2013. Réunion sur place le 12 juin, limite des offres le 21 juin 2013, 18h00.

### **PROGRAMME VOIRIE 2013**

La première partie du chemin des Rameys plus la mise en sécurité du pont sur le Merdary sont déjà affectées sur ce programme.

Le 11 juin, rendez-vous avec l'ATESAT pour préparer un appel d'offres :

- pour la 2<sup>ème</sup> partie du chemin des Rameys
- pour la partie basse d'un mur de soutènement à reprendre environ sur 20 m, situé dans la montée de l'église
- et une partie de Say selon le solde.

Pour la reprise du mur dégradé situé à gauche en montant à l'église, la commune doit prendre à sa charge la partie basse assurant le soutènement de la voirie, la partie haute étant à la charge du propriétaire.

### **JARDIN GRAND COIN**

Le CM se donne le temps de réfléchir et se propose dans un premier temps de faire un grand nettoyage pour une meilleure perception du lieu

## **LA POSTE : Avancement du projet, prévision mise en place**

L'installation des plaques de voirie (dénomination) devrait se faire courant juin avec le personnel municipal. Les autorisations écrites seront demandées pour la pose sur des bâtiments privés. Les plaques sur bâtiments (numérotation) suivront.



Il sera demandé à la poste de faire une seconde réunion publique pour informer la population sur les démarches à faire concernant le changement d'adresse. Consulter le panneau d'affichage.

## **DIVERS**

### **RECENSEMENT 2013 – 2014**

Un nouveau recensement aura lieu du 16 janvier au 15 février 2014. Cette opération revient tous les 5 ans pour les communes de moins de 3 500 habitants. La coordonnatrice du recensement sera Michèle SAUVIGNET, adjointe.

### **PRIME A L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF**

L'agence de l'eau Loire Bretagne, à partir de 2013, a décidé d'accorder une prime à l'assainissement non collectif sous certaines conditions. S'adresser en mairie ou au SPANC.

### **ECOLE**

160 élèves prévus à la rentrée 2014 dont 73 en maternelle.

L'augmentation de l'effectif des maternelles à la rentrée 2013 a fait l'objet d'une prévision au budget 2013. Compte tenu de cette forte hausse et du départ de l'aide actuelle, de nouvelles conditions d'aides sont en cours d'étude pour assurer à la fois une aide au corps enseignant en plus des ATSEM en place, les garderies et le service à la cantine. Décision sera prise avant la fin de cette année scolaire après concertation avec les responsables intéressés. Une communication a été faite au conseil d'école du 6 juin 2013.

### **CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS**

Il est reconduit pour l'année 2013.

### **FLEURISSEMENT**

Cette année encore, la commission fleurissement désignera les maisons fleuries qui participeront au concours 2013.

Les plus jolies seront primées.

Notre participation au concours « fleurissement des communes » organisé par le Conseil Général, a permis à la commune d'obtenir un prix d'une valeur de 67 euros (5ème prix). Avec cet argent, nous avons pu acquérir les suspensions qui ornent le porche de la mairie.

L'Horticulteur Vernet de Montbrison est toujours notre fournisseur. C'est également lui qui offre une composition à tous les primés du concours "maisons fleuries".

**RAPPEL:** Les prix et les compositions sont remis le jour de la fête patronale dans le jardinet avant le vin d'honneur à tous les primés présents.

Le conseil municipal vous remercie de contribuer par vos efforts à rendre agréable notre environnement.

# HEBERGEMENTS

## Augmentation des possibilités d'hébergement

- \* Au 1/01/2013 : 1 gîte rural pour 2 personnes (50 m<sup>2</sup>) – Lucienne BOYER à Chabet  
1 gîte rural pour 5 personnes (70 m<sup>2</sup>) – Lucienne BOYER à Chabet  
(04.77.97.51.41 – 06.77.85.59.28 – [boyer.lucienne@wanadoo.fr](mailto:boyer.lucienne@wanadoo.fr))
- \* Au 1/05/2013 : ouverture de 4 chambres d'hôtes chez Gauthier GRANGEON à Rézinet  
(04.77.24.72.50 – 06.95.70.69.70 – [contact@lerezinet.com](mailto:contact@lerezinet.com))
- \* Au 6/07/2013 ouverture de 3 chambres d'hôtes chez Vivien CROZET au Pavé  
Le Relais du Châtel (04.77.58.04.23 – [www.lerelaisduchatel.fr](http://www.lerelaisduchatel.fr))

# LIVRET D'ACCUEIL

L'édition 2013 du livret d'accueil est consultable sur le site de la commune :

[www.marcilly-le-chatel.fr](http://www.marcilly-le-chatel.fr)

Onglet : Commune

Rubrique : Présentation de la Commune



## Solutions des jeux

### 1. Losange marcillois

L – LE – GEL – LOGE – GNOLE – PLONGE – **LE GIPON** – PIGEON – POGNE – GONE – EGO – GE – E

### 2. Casse-tête marcillois

R	G	O	B	U
O	U	B	G	R
B	O	U	R	G
U	R	G	O	B
G	B	R	O	U

### 3. A tue-tête

Remplir quatre fois le récipient de trois litres et le vider chaque fois dans le récipient de dix litres. Lorsque le récipient de dix litres sera plein, il restera deux litres dans le récipient de trois litres.

### 4. Remue-méninges

TRACE – ECART – CARTE – CARET – RECTA – CERAT – ACTER – ACRET

### 5. Roman de « chez nous »

Le berger se nomme CELADON

### 6. L'intrus

C'est le quatrième nombre. C'est en effet le seul dont la somme de ses chiffres ne fait pas 20.

### 7. Duels à St Anne

Il faut faire 108 duels. C'est le nombre d'archers éliminés. (Pour calculer plus rapidement, il fallait raisonner par la perte des duels et non par les gains !)

## BILAN DES TONNAGES 2012

### Collecte des déchets ménagers recyclables et non

Nbr habitants	12 528		12 795		13 108		
Tonnes ou (*) kg/hab/an	2010	*	2011	*	2012	*	Obj 2014
Ordures ménagères PAP	3 258,52	260,10	3 169,88	247,70	3 176,81	242,36	
Refus de tri	55,44	4,43	48,03	3,75	43,73	3,34	
Marchés Boën, évènementiels	73,53	5,87	46,72	3,65	39,43	3,01	
<b>Total non recyclables</b>	<b>3 387,49</b>	<b>270,40</b>	<b>3264,63</b>	<b>255,14</b>	<b>3 259,98</b>	<b>248,70</b>	<261
Taux de refus	10,60%		9,47%		8,84%		
Collecte sélective PAP	503,30	40,17	507,21	39,64	494,52	37,73	
Verres PAV + professionnels	434,66	34,70	454,26	35,50	432,57	33,00	
Textiles bornes			28,05	2,19	44,44	3,39	
<b>Total recyclables A</b>	<b>931,46</b>	<b>74,35</b>	<b>991,95</b>	<b>77,52</b>	<b>984,91</b>	<b>75,13</b>	>82,5
<b>TOTAL COLLECTE B</b>	<b>4 318,95</b>	<b>344,70</b>	<b>4256,58</b>	<b>332,70</b>	<b>4 244,84</b>	<b>323,83</b>	<343,5
<b>Taux de valorisation A/B</b>	21,57%		23,30%		23,20%		

PAP porte à porte / PAV point d'apport volontaire

*La collecte des matériaux recyclables a légèrement baissé ; par contre, la qualité du tri s'est améliorée avec un pourcentage de refus à 8,84% en baisse régulière (moyenne nationale 23%). Le refus de tri correspond aux ordures ménagères mises par erreur dans la collecte sélective.*

*La quantité d'ordures ménagères a très légèrement augmenté.*

*Pour atteindre tous les objectifs 2014 du Grenelle de l'environnement, il nous faut encore accentuer le tri, en maîtrisant sa qualité et veiller à diminuer nos volumes d'ordures ménagères non recyclables.*

## DETAIL DES MATERIAUX CONTENUS DANS LA COLLECTE SELECTIVE

Matériaux valorisés	Tonnage 2010	Tonnage 2011	Tonnage 2012	kg/hab/an
Aluminium	1,20	1,76	1,08	0,08
Briques alimentaires	13,08	11,19	11,70	0,89
Cartons / cartonnettes / papier	48,46	75,55	65,92	5,03
Journaux, magazines	308,63	287,25	254,02	19,38
Acier	19,07	24,68	18,60	1,42
Bouteille/Flacon/Plastique	49,06	62,50	48,37	3,69
<b>TOTAL matériaux valorisés PAP</b>	<b>439,50</b>	<b>462,93</b>	<b>399,69</b>	30,50
Verre PAV + Professionnels	434,66	454,26	432,57	33,02
<b>TOTAL</b>	<b>874,16</b>	<b>917,18</b>	<b>832,26</b>	63,51
Refus de tri	55,44	48,03	43,73	3,34

*Les cartons bruns peuvent être mis dans la caisse jaune ou le sac jaune sous réserve que leurs dimensions le permettent. Pour les cartons de grande dimension, l'apport doit se faire en déchèterie.*

*Tous les types de plastique ne sont pas recyclables, seuls ceux disposant d'un bouchon sont acceptés à la collecte sélective. Les pots de yaourts, barquettes de viande ou de poisson ne doivent donc pas être placés dans la caisse jaune.*

## DECHETERIE DE LA PRESLE

Nb habitants	12 528		12 795		13 108	
Tonnes ou (*) kg/hab/an	2010	*	2011	*	2012	*
Carton	81,87	6,53	87,04	6,80	<b>99,10</b>	7,56
Ferrailles	133,65	10,67	149,78	11,71	<b>167,44</b>	12,77
Bois	327,57	26,15	369,62	28,89	<b>429,18</b>	32,74
dont bois non traité			96,31	7,53	<b>116,53</b>	
dont bois traité			273,31	21,36	<b>312,65</b>	
Déchets verts	255,81	20,42				
Déchets verts broyés sur place	202,49	16,16	677,92	52,98	<b>798,16</b>	60,89
Gravats	630,26	50,31	558,30	43,63	<b>576,28</b>	43,96
Placoplâtre			3,72	0,29	<b>23,52</b>	1,79
Déchets toxiques	16,96	1,35	21,94	1,71	<b>25,03</b>	1,91
Déchets électriques	116,23	9,28	118,71	9,28	<b>133,72</b>	10,20
Plastique dur					<b>17,64</b>	1,35
Huile alimentaire					<b>0,90</b>	0,07
Huile vidange			6,75	0,53	<b>6,57</b>	0,50
Amiante lié			4,66	0,36	<b>41,36</b>	3,16
Tout venant	593,04	47,34	737,94	57,67	<b>860,08</b>	65,51
<b>TOTAL</b>	<b>2 357,89</b>	<b>188,21</b>	<b>2 736,38</b>	<b>213,86</b>	<b>3 178,98</b>	<b>242,52</b>

Nombre d'entrées	22 416	20 757	25 648
------------------	--------	--------	--------

<b>Total non recyclables</b>	593,04	47,34	742,60	58,04	<b>901,44</b>	68,77
<b>Total valorisé</b>	1 764,85	140,87	1 993,78	155,82	<b>2 277,54</b>	173,75
<b>Taux de valorisation</b>	74,85%		72,86%		71,64%	

*Depuis 2012 le plastique dur est collecté. Compte tenu de la forte hausse des déchets « tout venant », le taux de valorisation est en baisse depuis deux ans. L'accueil de nouveaux types de déchets valorisables est en réflexion.*

*Suite à l'augmentation de la fréquentation de **23,56%**, la Communauté de Communes du pays d'Astrée a décidé d'ouvrir la déchèterie en 2013, le lundi matin en été de 9h à 12h.*

## QUELQUES CHIFFRES RECAPITULATIFS

Tonne ou (*) kg/hab/an	2010	*	2011	*	2012	*
Total déchets (collectes + déchèterie)	6 732,28	537,38	6 992,60	546,51	<b>7 423,82</b>	<b>566,36</b>
Total déchets recyclables (collectes + déchèterie)	2 696,31	215,22	2 985,73	233,35	<b>3 262,45</b>	<b>248,89</b>
Total déchets recyclables / total déchets	40,05%		42,69%		43,95%	
Taux valorisation Grenelle	33,86%		37,72%		39,30%	

**Objectif 2012 > 35%**

**Objectif 2015 > 45%**

*L'objectif de 2012 est bien respecté.*

*Pour atteindre celui de 2015, les efforts doivent se poursuivre, notamment en triant plus et mieux, ainsi qu'en réduisant la quantité des ordures ménagères...*

## BILAN FINANCIER

En TTC	Coût global	En %	Coût ramené à la part	
			Global	Net*
Ordures ménagères	477 058,00 €	<b>36,86%</b>	36,24 €	36,24 €
Collecte sélective	223 848,13 €	<b>17,30%</b>	17,00 €	00,27 €
Déchèterie	394 434,95 €	<b>30,48%</b>	29,96 €	28,37 €
Personnel, charges, communications, achats (sacs et bacs)	198 901,60 €	<b>15,36%</b>	15,12 €	15,12 €
<b>Total</b>	<b>1 294 242,68 €</b>	100%	<b>98,32 €</b>	<b>80,00 €</b>

*Le nombre de parts de redevances ordures ménagères pour la Communauté des Communes du Pays d'Astrée est de 13 165 en 2012.*

*\* Du coût global sont déduits les soutiens éco-organismes et les rachats de matières (241 182,80 €)*

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ASTREE

17 rue de Roanne BP 1 – 42130 BOEN SUR LIGNON

Tel : 04 77 97 72 48 / Fax 04 77 97 72 49

Téléphone service déchets : 04 77 97 79 00

e-mail : [info@pays-astree.com](mailto:info@pays-astree.com) / http : [www.pays.astree.com](http://www.pays.astree.com)



# DU NOUVEAU EN 2013

## La redevance

En 2013, le montant de la part de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères est fixé à 90 € (soit 1,73 € par semaine). Cette redevance permet de financer les services en place pour la gestion des déchets sur le territoire de la Communauté de communes du Pays d'Astrée : collecte et traitement des ordures ménagères et déchets recyclables en porte à porte, collecte et traitement pour le verre en points d'apport volontaire, les autres collectes spécifiques (marché, verre, cartons, événements...), la collecte et traitement des déchets en déchèterie...

Le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer une **redevance éco-responsable** à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cette redevance comportera une part fixe (part au foyer tenant compte du nombre de personnes et au volume du bac avec un forfait d'un minimum de levées par an) et une part variable qui comptabilisera le nombre de levées au-delà du forfait.

En 2014, une enquête de conteneurisation permettra de connaître pour chaque foyer, quel volume du bac est souhaité pour les ordures ménagères, et le bac ordures ménagères pucé (identifié) sera ensuite mis à disposition par la Communauté de Communes.

## Tous nos gestes comptent

La tonne de déchets d'ordures ménagères coûte à la collectivité 2 fois plus chère que la tonne de déchets recyclables. Le tri de nos déchets permet donc de réduire les coûts de fonctionnement de l'ensemble du service.

Nous devons réduire le volume des déchets ménagers qui finissent dans le bac à ordures ménagères : les déchets fermentescibles doivent être compostés, les déchets recyclables mis dans la caissette ou le sac jaune...

**Merci donc de continuer vos efforts dans le tri de vos déchets : le compostage des déchets de cuisine (épluchures de légumes, de fruits, filtres à café, sachets de thé, ...) est un moyen important de réduire les ordures ménagères.**

La fiche technique sur le compostage de nos déchets est en ligne sur le site de la Communauté de Communes : [www.pays-astree.com](http://www.pays-astree.com)

## La déchèterie de la Presle à Arthun

Un composteur « maison » est depuis peu en service à la déchèterie : vous pouvez apporter vos déchets de cuisines et autres déchets fermentescibles.

### ***Rappel des déchets collectés en déchèterie :***

Bois traité ou non traité, ferraille, carton, déchets verts, plastique dur, placoplâtre, amiante liée, textile, verre, huile alimentaire, huile de vidange, déchets électrique et électronique, déchets dangereux et toxiques (peinture, vernis, pile, aérosol,...), cartouches d'encre d'imprimante, lampes et néons, capsules de café usagées de la marque Nespresso.

Pour toute question et tout renseignement :

Service déchets ménagers : 04 77 97 79 00

Monsieur Alain CORVI, ambassadeur du tri : 06 47 23 48 05

**Communauté de communes du Pays d'Astrée**

17 rue de Roanne – 42130 BOEN SUR LIGNON Tel 04 77 97 72 48

# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Avis donnés pour les contrôles suivant la classification de l'arrêté d'avril 2012

<b>Avis à donner par le SPANC</b>	
<b>ZONE A ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX</b>	
A savoir :	périmètre de captage proximité d'une baignade avec incidence sur le profil <b><u>zone définie par arrêté du maire ou du préfet en rapport à un impact sanitaire sur un usage</u></b>
NON	OUI
<b>Grandes catégories d'assainissement rencontrées</b>	
L'absence d'installations	Installations non conformes * mise en demeure de réaliser une installation conforme * travaux à réaliser dans les meilleurs délais
Les installations présentant des risques pour les personnes : <b><u>Contact direct avec les effluents</u></b> Nuisances olfactives récurrentes Défaut de fermeture des tampons Implantation à moins de 35m d'un puits d'eau potable	Installations non conformes * travaux obligatoires sous 4 ans * travaux dans un délai de 1 an si vente
Les installations incomplètes (fosse seule, épandage non adapté...), sous dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements majeurs	Installations non conformes * Travaux dans un délai de 1 an si vente



Eligibilité aux aides pour les communes rurales (tout le territoire sauf Boën sur Lignon et Feurs)



Eligibilité aux aides pour tout le territoire

**Des subventions sont désormais possibles pour la mise aux normes de vos installations d'assainissement non collectif.**

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne (établissement public d'Etat chargé de la répartition des subventions pour la protection de la ressource en eau) a acté dans son nouveau programme d'intervention un dispositif qui permettra à certains particuliers de bénéficier d'une aide financière pour la réhabilitation de leur assainissement individuel à concurrence de 50% d'un montant maximum de travaux de 8 000

# LES EMBLEMES DE LA FRANCE REPUBLICAINE

La Mairie de Marcilly Le Châtel a connu au gré des évènements, plusieurs déplacements :

\* A l'origine, au Vieux Bourg, bâtiment municipal et scolaire près de l'église St Cyr.

\* Au Ravat, lors de la construction, sous la III<sup>ème</sup> république, de bâtiments municipaux mixtes regroupant : Mairie (humble secrétariat) – Ecole publique (2 classes) et appartements de fonctions (actuels bâtiments scolaires (6 classes) avec restaurant scolaire et un logement.

\* Au Pavé, depuis 1959 après l'achat de l'ancien hôtel CHAZAL (ci-joint carte postale début XX<sup>ème</sup> siècle). Immeuble d'abord partagé entre la Mairie (1 secrétariat, 1 salle de conseil municipal et des mariages), la Poste (1 receveur facteur et son appartement de fonction) 3 appartements.

De 2004 à 2006 après transfert des services postaux au rez-de-chaussée de l'immeuble Amasis, restauration du bâtiment affecté à la Mairie : secrétariat – bureau du Maire – salle du Conseil et des Mariages – kitchenette - locaux administratifs au rez-de-chaussée. Bureau adjoints – salle de travail et informatique - local d'archives à l'étage – et 3 appartements sociaux au 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> étage.



\* Durant les travaux ci-dessus, la Mairie s'était installée dans un appartement 2 pièces de l'immeuble Amasis.

Ajoutons à ces déménagements, l'intervalle du changement de nom de Marcilly Le Châtel en Marcilly Le Pavé (de 1792 à 1968) pour trouver une explication à l'absence dans notre commune de deux emblèmes de la république généralement présents dans les Mairies ou Hôtels de Ville de France :

\* La devise : Liberté Egalité Fraternité au fronton

\* La Marianne, incarnation de la République dans la salle du Conseil Municipal et des mariages.

Le Conseil Municipal actuel a voulu redonner ses deux attributs à la commune en confiant à deux artistes locaux la mission de les réaliser :

\* **Mireille DUVERT**, sculpteur à Say s'est inspirée des premières Marianne pour la modeler dans l'argile (ci-dessous explication par l'artiste et figure) mise en place le 12 Juin 2013 par David MOULIN, menuisier, dans la salle du Conseil Municipal.

*Marianne (le peuple) représente la République Française, c'est la liberté, l'égalité et la fraternité.*

*L'image de la Marianne et son bonnet phrygien trouvent leur origine dans l'antiquité. Le bonnet phrygien est porté par les esclaves affranchis de l'Empire Romain.*

*Peu à peu, la république s'installe et les bustes se multiplient dans les mairies et les écoles.*

*Un modèle est plus ou moins imposé, c'est un buste de femme au visage jeune et calme portant parfois la couronne d'épis ou le plus souvent comme celle-ci un bonnet phrygien, il y est rajouté la cocarde qui était à l'origine une touffe de plumes de coq portée par les soldats d'un régiment de Louis XIV. La cocarde nationale tricolore ou cocarde de la liberté fut portée dès 1790 par les soldats de la Garde Nationale.*

*J'ai voulu incarner dans cette sculpture une Marianne Mère Patrie, douce, jeune, protectrice du Peuple et libre de toutes servitudes.*



*Mireille DUVERT le 14 avril 2013*

\* **Jean-Claude FAELLI**, sculpteur à Say est encore en plein travail de taille de pierres tirées de l'atelier DEMARS pour placer la devise républicaine sur la façade de la mairie à l'occasion de la fête locale en Juillet 2013.

Conseil Municipal Louis Bouchet 2008 – 2014

# FAMILLES RURALES



## PONEY

Pendant les vacances de Pâques a eu lieu notre traditionnel stage poney au CERF à Marcoux .

Les onze enfants inscrits ont profité des poneys pendant quatre jours, du 29 avril au 3 mai 2013.

Ils ont bénéficié d'une belle journée le jeudi pour faire une agréable promenade aux environs de Goutelas. Le reste de la semaine était plus humide mais le manège couvert du CERF leur a permis de s'initier à l'équitation à travers divers jeux.

Notre petite troupe avait l'air ravie de sa semaine de vacances.



## GYMNASTIQUE

Pour la rentrée de septembre 2013, les cours de gymnastique seront assurés à la salle des fêtes de Trelins, **le mercredi de 18h45 à 19h15 pour le country, et de 19h15 à 20h15 pour la gymnastique.** Pour tous renseignements contacter Annick Meunier au 04 77 97 59 20.

Comme chaque année, pour clôturer la fin de la saison gym, nous effectuons une démonstration de country à Panissières. Pendant 2h différents groupes dansent au rythme de la musique country. Merci à Danièle qui organise cette soirée où l'ambiance est assurée.



# CENTRE DE LOISIRS 2013

Du 8 juillet au 26 juillet 2013, les enfants de 4 à 12 ans seront accueillis pour de nouvelles aventures, cette année, à la salle polyvalente de Marcoux.

Ils vont vivre une **première semaine sur le thème de l'environnement** : rechercher des empreintes d'animaux, découvrir ce qui les entoure. La sortie de la semaine se fera à l'Ecopôle du Forez, où ils pourront s'initier à la pêche.



**La deuxième semaine leur permettra de découvrir le monde marin** à travers chasse aux trésors et jeux de pirates ; la semaine sera clôturée par la visite de l'aquarium de Lyon et du Parc de la Tête d'Or.



Enfin, **la troisième semaine sera l'occasion de s'exercer aux différents arts** : danse, musique, peinture, architecture, cinéma ... et de réaliser un spectacle auquel les familles seront bien sûr, comme chaque année, conviées. La sortie de fin de semaine est prévue à l'espace Kid de Savigneux.



**Deux séjours sont également organisés :**

\* **Séjour « Aventures au lac des sapins »** (pour les 8 /12 ans) du 29 juillet au 1<sup>er</sup> août : Poney, VTT, accrobranche, biathlon (course d'orientation, tir à la sarbacane), mini-golf, baignade...



\* **Séjour « Sport environnement »** (pour les 11/13 ans) à Roanne, du 8 au 11 juillet : Sensibilisation au développement durable, équitation, tir sportif, canoë, Kayak, VTT/BMX.



**Inscriptions : mardi 18 juin à 19 heures** à la salle des fêtes de Marcilly

**Renseignements :** Sophie MOULIN : 04 77 24 03 91

Joëlle GOUTTEGATAT : 04 77 97 50 17

## MODERN'JAZZ

**Samedi 8 juin** a eu lieu le spectacle de danse de l'AFR qui clôture ainsi l'année de modern'jazz.

Pour la 3<sup>ème</sup> fois consécutive la soirée a eu lieu dans la salle Guy Poirieux à Montbrison. Les quelques 80 élèves ont pu présenter le travail de toute une année réalisé avec leur professeur Xuejing WANG.

Dès le départ le ton était donné : les anges et les démons se sont succédé sur une musique rythmée ! Les élèves ont ensuite présenté leurs créations personnelles avec « Les ateliers ».



La soirée s'est terminée dans une ambiance festive sur le tube « Gangnam Style » !!



Nous donnons rendez-vous aux élèves *le 13 septembre pour les inscriptions 2013/2014.*

Les cours s'étaleront de 13H00 à 20H30 et reprendront *le mercredi 18 septembre 2013.*

**Pour toute information :**

Sandrine SEFERIAN 04 77 97 53 21 - Blandine CAMPOY 04 77 24 10 19.

## **DATES A RETENIR**

**13 septembre :** Assemblée générale de Familles Rurales

**14 Octobre :** Don du sang

### **PROCHAIN ECUREUIL**

**Remise des articles**

*mardi 17 septembre 2013*

(Jean Vernay) email : [jean.vernay@wanadoo.fr](mailto:jean.vernay@wanadoo.fr)

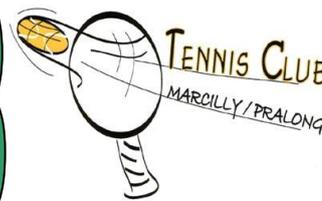
**Agrafage**

*jeudi 10 octobre 2013*

*à 20h à la mairie*



# TENNIS - CLUB



## MARCILLY PRALONG

### 30 ANS DEJA

Et oui, déjà 30 ans que **Yannick Noah** a remporté le tournoi de Roland-Garros ; c'était **le dimanche 5 juin 1983**.

Depuis aucun autre joueur français n'a réédité l'exploit d'une victoire en Grand Chelem.

A l'heure d'écrire ces lignes, l'espoir était néanmoins permis puisque **Jo-Wilfried Tsonga** venait de se qualifier pour les **1/2 finales** après sa victoire convaincante contre **Roger Federer** (qui accédait pour la **36<sup>ème</sup>** fois consécutive aux **1/4 finales** d'un Grand Chelem).

Attardons-nous un peu sur **Yannick Noah**.

**Yannick Noah** a eu une part prépondérante dans la démocratisation du tennis en France. Après sa victoire à Roland-Garros, le nombre de courts de tennis a explosé. Chaque village (ou presque) a ainsi eu son court, ce qui a facilité la pratique de ce sport.

**Yannick Noah** n'était pas le plus doué de sa génération, encore moins sur terre battue. Mais il s'était fixé un objectif : gagner Roland-Garros.

D'autres l'ont dit... et ont échoué, mais lui s'est préparé physiquement, mentalement. Et, motivé comme jamais, il l'a fait !

Il nous a démontré que **les rêves les plus inaccessibles sont réalisables**. Toute cette énergie dépensée, cette motivation inébranlable, ces efforts fournis ne lui garantissaient pas la réussite. Par contre, ce dont il était persuadé, c'est que sans tout ça, il n'avait aucune chance.

A méditer...



### UN LICENCIÉ A L'HONNEUR

Le rêve a bien failli devenir réalité pour un de nos jeunes licenciés. La Fédération Française de Tennis organise chaque année des sélections pour être ramasseur de balles à Roland-Garros.

La 1<sup>ère</sup> étape locale se déroulait au Centre de Ligue à Bron et réunissait **300 enfants nés entre 1997 et 2000**. Sur ces 300 enfants, **45 enfants ont été sélectionnés** pour participer à la 2<sup>ème</sup> phase de sélection. Sur ces 45 enfants sélectionnés, il y en avait seulement **2 de la Loire**, dont **Alexis Vernay**.

Retenu lors de cette 1<sup>ère</sup> sélection, **Alexis** est ainsi parti **5 jours en stage à La Grande Motte** pour être formé aux techniques de ramassage de balles. A l'issue de cette formation, une 2<sup>ème</sup> sélection était faite et environ **200 enfants sur les 300** présents dans les différentes régions étaient « qualifiés » pour aller ramasser les balles à Roland-Garros pour **Rafaël Nadal, Roger Federer, Serena Williams, Maria Sharapova** et les autres.

Malheureusement, **Alexis** n'a pas été retenu.

Malgré la déception évidente, l'expérience a quand même été très enrichissante et ce stage de formation lui permet désormais de postuler pour être ramasseur de balles dans les autres tournois français ou pour les rencontres de coupe Davis joués en France.



## A L'EAU, QUOI !

Nous n'en avons pas manqué durant ces mois d'avril et mai, normalement les meilleurs mois pour jouer au tennis.

Et cela a eu un impact sur l'Ecole de Tennis, notamment les cours du samedi matin. En effet, le temps a été maussade (c'est peu de le dire) pendant ces 2 mois mais il l'a été encore pire les samedis matin.



Conséquence : un nombre important de cours de tennis annulés.

Bien entendu, nous ne sommes pour rien dans les caprices météorologiques.

Nous tenons malgré tout à nous excuser pour l'annulation de ces cours de tennis.

## RESULTATS SPORTIFS

Les championnats par équipes se déroulent depuis maintenant 2 ans en **entente avec le TC Couzan Astrée**. Cela permet d'engager des équipes dans la plupart des catégories.

Ainsi, ce ne sont pas moins de **21 équipes** qui ont été inscrites lors de la saison 2012-2013, avec, rappelons-le, un titre de **championne de la Loire** pour l'équipe Dames « +35 ans » et **une accession au championnat régional** obtenue en novembre dernier.

Le mois de mai est le mois des championnats Adultes : **2 équipes Dames et 4 équipes Messieurs** étaient alignées. Les 2 équipes I évoluent en **1<sup>ère</sup> division départementale** (c'est-à-dire le plus haut niveau départemental).

Il reste encore quelques rencontres à disputer mais toutes les équipes se sont bien comportées, dans une bonne ambiance, et le maintien était déjà quasiment assuré pour toutes.

L'équipe I Dames et l'équipe I Messieurs devraient d'ailleurs terminer à la 3<sup>ème</sup> place, à l'affût toutefois d'un faux-pas de leurs concurrents directs.

Bref, bons résultats, bonne ambiance, de quoi envisager la saison prochaine sereinement.

## DES CHANGEMENTS EN PREVISION POUR LA SAISON 2013-2014

On peut d'ores et déjà vous l'annoncer, il y aura des changements significatifs la saison prochaine.

S'il est encore un peu tôt pour vous donner des détails, sachez que des discussions sont actuellement en cours avec le Tennis Club Couzan Astrée pour continuer à développer nos activités en commun.

Il est par exemple question que les **Ecoles de Tennis soient gérées en commun** avec des cours de tennis donnés exclusivement aux gymnases intercommunaux.

Nous communiquerons régulièrement à nos adhérents les changements à venir et donnons déjà rendez-vous au Forum des Associations de la communauté de communes **le dimanche 8 septembre** où nous devrions tenir un stand commun avec le TC Couzan Astrée.

## RAPPEL

Le TC Marcilly Pralong est toujours partenaire de la région Rhône-Alpes et permet ainsi aux jeunes titulaires de la **carte M'ra** de disposer d'une remise de 30 € sur la licence sportive.



Nous acceptons aussi les chèques vacances et les coupons Sport.



Contact : **Thierry Vernay** – Château Gaillard – **04.77.97.49.18** – **thierryvernay@wanadoo.fr**

# Groupe Vocal

## ADIEU MARTINE



La saison 2012 – 2013 restera pour le Groupe Vocal une période noire. Après la disparition de Denise en juillet, c'est Martine qui nous quittait à quelques jours de notre concert annuel.

Martine avait rejoint le groupe, il y a 5 ans avec ses amis de Champdieu. Grâce à sa discrétion et à sa gentillesse, elle avait su se faire apprécier de tous. Tous les choristes ont eu une grande émotion, le 19 avril à l'église St Cyr, en chantant toutes ces chansons qu'elle avait préparé avec eux.

Martine laissera un grand vide au sein du Groupe Vocal. Nos pensées vont à sa famille. Qu'elle trouve en ces quelques lignes, le réconfort nécessaire dans ces circonstances tragiques.

Terminons par ces quelques mots que nous avons chanté à St Etienne, pour ses funérailles : « *Puisque tu pars, garde en mémoire notre au-revoir* »

## RETROSPECTIVES

\* **Le Samedi 16 mars** nous étions à l'espace Guy Poirieux pour fêter les 10 ans de la chorale « L'air de Rien »

\* **Le 19 avril**, c'était notre 11<sup>ème</sup> Rencontre Musicale. Encore une fois, l'église était bien pleine pour écouter un programme varié proposé par les trois chorales :

« *Si fa si l'en chœur* » de Boisset les Montrond

« *Mélodie du Prieuré* » de St Romain le Puy

« *Le groupe Vocal* » de Marcilly

\* **Le 8 juin**, nous étions invités par Méli-Méلودie à St Bonnet-le-Froid.

## LES PROCHAINES SORTIES

**Le 11 octobre** nous serons à l'église de Savigneux, pour une soirée au profit des « Amis de Rémy »

**Le 13 octobre** nous chanterons pour le CCAS à Trelins

## LA REPRISE

Le Groupe Vocal prend des vacances. **La reprise se fera le 13 septembre à 20h30 à l'école.** Nous repartons sur un nouveau répertoire. Si vous avez envie de chanter, c'est le bon moment pour nous rejoindre.

Renseignements : Jean VERNAY 04 77 97 59 62 – [jean.vernay@wanadoo.fr](mailto:jean.vernay@wanadoo.fr)



Marcilly : Concert du 19 avril



St Bonnet le Froid : concert du 8 juin

## **DATES DES PREMIERES REPETITIONS**

13 septembre  
8 novembre  
13 décembre

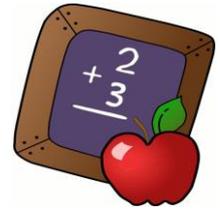
20 septembre  
15 novembre

4 octobre  
22 novembre

18 octobre  
6 décembre



# SOU DES ECOLES



Dernière ligne droite avant la fin de l'année scolaire, et des projets plein la tête....

## PETIT POINT SUR LES DERNIERES SORTIES DES ENFANTS ET CELLES A VENIR

- Spectacle à la Comédie de Saint Etienne "Lettres d'amour de 0 à 10 ans" (classes 4/5/6) : 281.60 € payé par le sou spectacle uniquement ( transport pris en charge par CCPA) les 19 et 21 mars.

- 6 séances d'escalade (6X2h) classe 6 pour 324 € animées par Jean Luc Touly au gymnase de Boën

- USEP adhésion 330.25 € classes 5 et 6 dont cycle et sortie vélo jeudi 6 juin



- Sortie à la découverte de la biodiversité dans la forêt à Noirétable, le jeudi 13 juin, classes 4-5-6, prise en charge du transport par le Sou, estimé à 260 €



- La Volerie du Forez pour la classe de CP lundi 17 juin

- Zoo de St Martin La Plaine pour les classes 1 et 2 (PS et MS) jeudi 20 juin



## MANIFESTATION(S) DU SOU

**Fête de l'Ecole : le vendredi 14 juin** à partir de 18H00 à la salle des fêtes.

- Spectacle orchestré par les enseignantes et interprété par les élèves de l'Ecole.
- Tirage de la tombola et remise des cadeaux de départ en 6ème
- Poulet Basquaise



**Les Vacances : Vendredi 5 juillet**

Pour fêter les vacances, le Sou offrira un goûter aux élèves à partir de 16h00 dans la cour de l'école et cette année nous proposons un lâcher de ballons. Les enfants pourront acheter leur ballon à 1€ le jour même. Il lui sera donné une petite carte sur laquelle il devra noter ses coordonnées afin de suivre le chemin des ballons.



# CANTINE

## Préparation de la rentrée 2013/2014

### Avis aux nouvelles familles

Votre enfant va fréquenter la cantine de l'école Jean Côte, vous devez vous munir de tickets de cantine au prix de 3€ l'unité en vente au secrétariat de Mairie **aux horaires d'ouverture :**

- le lundi de 14h à 18h
- le mardi de 14h à 18h
- le vendredi de 14h à 19h30 (*règlement par chèque à l'ordre du Sou des Ecoles de Marcilly*)



### Rappel pour tous

Les tickets sont à donner le vendredi pour les inscriptions pour la semaine qui suit.

***Le dernier vendredi avant les vacances pour la semaine de la rentrée.***

**Pour les nouveaux élèves, merci de vous manifester auprès de l'école avant les vacances d'été pour une inscription pour la rentrée.**

A ce jour nous réfléchissons à une inscription à l'année pour certaines familles qui le souhaiteraient. Pour cela merci de vous adresser à Valérie Delauche (ATSEM en classe de maternelle) pour avoir de plus amples renseignements.

Cette inscription ne sera possible que pour les enfants qui fréquentent quotidiennement la cantine.

A ce jour les effectifs de la cantine se maintiennent à une moyenne de 60 à 70 enfants par jour. La Mairie est informée tous les vendredis des inscriptions de la semaine afin d'anticiper en cas de « trop plein » du service cantine.

Le Sou et notre cantinière Cécile vous demandent de respecter scrupuleusement ce mode d'inscription, seul gage du bon fonctionnement et de la bonne gestion de « La Cantine ».

## MATERIEL SOU

Des tables et des bancs sont proposés à la location :  
3€ : 1 table + 2 bancs

Se renseigner auprès de Nicolas Barou tel 04 77 97 60 90



# Comité des fêtes

## FETE PATRONALE

19, 20 et 21 JUILLET 2013

*Le Programme sera le suivant :*

### Vendredi 19 juillet

*Le soir*

*De 18h à 22h* distribution des brioches

*A partir de 18h30* concours de pétanque (au stade)



### Samedi 20 juillet

*Sur la journée* distribution des brioches

*A partir de 14h* jeux inter villages

*Le soir à partir de 22h*

Retraite aux flambeaux avec la Batterie Fanfare d'Essertines en Donzy

Bal des jeunes (gratuit) avec *ECLIPSE*



### Dimanche 21 juillet

*Le matin :*

*A partir de 11h*

Présentation des différentes équipes pour le défilé de l'après-midi.

*A partir de 11h30*

Vin d'honneur offert par la mairie

*L'après- midi*

*A partir de 16h*

Défilé de chars réalisés par différents hameaux avec la PENAS de ROANNE

*A partir de 17h*

Spectacle de majorettes avec « Les Libellules » de St Just en Chevalet



*Vers 19h00*

Possibilité de prendre un repas : Paella ou Tartiflette

*Vers 22h00*

Feu d'artifice (offert par la mairie)



*Vers 22h30*

Bal musette avec le même orchestre que l'année

dernière

Orchestre de « Maurice MOINE »

# LES VIEILLES PIERRES

L'association **LES VIEILLES PIERRES** fort de son succès 2013 continue l'aventure !

En **septembre 2012**, 450 personnes étaient présentes, pour apprécier des spectacles plein air musicaux et visuels (Cracheurs de feu). C'est un public allant **de 0 à 99 ans** qui s'est mêlé à la fête ce soir-là.



On renouvelle le festival cette année, alors notez la date !

Il s'agit du **14 septembre 2013** à partir de 16h, sur le site des Grandes Rases à Marcilly.

Une nouveauté cette année, nous sommes heureux de vous présenter :  
**De 16h à 18h30** des spectacles de rue tels que :

- **ORNI** le monocycle comme vous ne l'avez jamais vu (Monobasket, trial...) avec une initiation si vous n'avez pas froid aux yeux.
  - **TAMAJAM** nous fera vibrer au son des percussions du monde.
  - **LATROUPEMEN SAMBALLE** vous présentera son tout dernier spectacle de jonglerie.
- **Romain et Julie** vous transporteront dans le monde de la poésie et du jonglage.

**De 19h à 1h30** on branche les instruments !

La soirée sera festive et diversifiée, produisant :

- des groupes locaux qui s'exercent à Marcilly tels que :

**ZOHAM (Tripop) / The SPEENADAGE (Blues rock) / L'armée du Rouge (Punk déjanté).**

- ainsi que des invités participant au dynamisme local :

**MON COTE COCKER (Métal) / JOHN D'OEUF (chanson française) / KFK (Electro) / BACKYARD (Roots)**

Dans le but de financer cette prochaine édition du Festival des Vieilles Pierres, une soirée est organisée sur le site le **13 juillet**. A cette occasion trois groupes se produiront (Chanson Française, Reggae et Funk).

Mettons à l'honneur ce berceau créatif présent juste ici, dans votre commune !

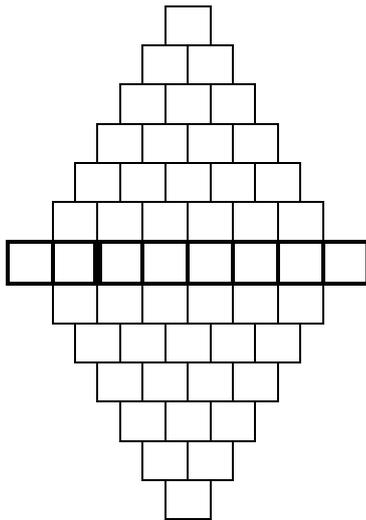
Venez partager ces bons moments avec nous au **FESTIVAL LES VIEILLES PIERRES** de Marcilly !

# LES JEUX DE L'ECUREUIL

Par Robert DURIS

## 1. Losange marcillois

En commençant en haut puis en bas, répondre aux définitions en ajoutant une lettre aux lettres du mot précédent jusqu'au mot central (quartier de Marcilly en 2 mots)



Symbole du titre  
Article  
« Blocage »  
Maisonnette de vigne  
« Eau de vie »  
Lavage  
**Quartier d'ici (2 mots)**  
Ramier  
Brioche de Romans  
Petit lyonnais  
Moi !  
Divinité grecque  
Symbole de l'élection

## 2. Casse-tête marcillois

Compléter la grille de telle sorte que chaque lettre soit dans une ligne et dans une colonne :

**G R O B U**

Dans une ligne, un vieux quartier de Marcilly apparaîtra

	<b>G</b>			<b>U</b>
<b>O</b>		<b>B</b>		
<b>B</b>				<b>G</b>
			<b>O</b>	
		<b>R</b>	<b>U</b>	

## 3. A tue-tête

Vous avez besoin de 2 litres d'eau ; vous disposez d'un récipient de 3 litres, d'un second de 10 litres et bien sûr d'un robinet d'eau.

Comment faites-vous ?

## 4. Remue-méninges

A partir des lettres suivantes, formez 8 mots au moins ...

**A E C R T**

## 5. Roman de « chez nous »

Dans le célèbre roman d'Honoré d'Urfé, comment se nomme le berger amoureux de la bergère « ASTREE » ?

## 6. Trouver l'intrus

Parmi ces nombres, lequel est l'intrus ? Pourquoi ?

324 056    378 020    519 032    387 104    460 910

## 7. Duels au Château de Ste Anne

C'est le concours annuel d'archers. Il y a 109 inscrits. La règle est simple : chaque archer en affronte un autre et le perdant est éliminé. Celui qui gagne le dernier duel est sacré champion.

Combien faut-il de duels ?

# DATES A RETENIR

<b>Mardi 25 juin</b>	Fête de l'amitié Aînés Ruraux Boën
<b>Samedi 13 juillet</b>	Soirée musique aux Grandes Rases
<b>19 – 20 – 21 juillet</b>	Fête patronale
<b>Jeudi 25 juillet</b>	Sortie Aînés Ruraux à Villars les Dombes
<b>Dimanche 8 septembre</b>	Marche des vendanges Forum des associations à Boën
<b>Vendredi 13 septembre</b>	Inscriptions Modern'jazz Assemblée générale de familles Rurales Reprise des répétitions du Groupe Vocal 20h30 à l'école
<b>Samedi 14 septembre</b>	Festival des Vieilles Pierres à partir de 16h aux Grandes Rases
<b>Mardi 17 septembre</b>	Remise des articles pour l'Ecureuil
<b>Mercredi 18 septembre</b>	Reprise des cours de modern'jazz
<b>Jeudi 26 septembre</b>	Repas grenouilles pour les Aînés Ruraux à Mizérieux
<b>Jeudi 10 octobre</b>	Agrafage de l'Ecureuil 20h à la mairie
<b>Vendredi 11 octobre</b>	Concert à l'église de Savigneux pour les Amis de Rémy
<b>Lundi 14 octobre</b>	Don du sang
<b>Dimanche 27 octobre</b>	Thé dansant Aînés Ruraux
<b>Jeudi 12 décembre</b>	Repas de Noël des Aînés Ruraux à La Sauzée